

# Commune de Ploubezre

## PLAN LOCAL D'URBANISME

Elaboration prescrite le	17/05/2013
PADD débattu au conseil municipal le	25/09/2015
PLU arrêté au conseil municipal le	28/11/2016
PLU approuvé au conseil municipal le	
PLU rendu exécutoire le	



# PLAN LOCAL D'URBANISME DE PLOUBEZRE

## PIECES DU DOSSIER

<b>1</b>	<b>Rapport de Présentation (y compris évaluation environnementale)</b>	
<b>2</b>	<b>Projet d'Aménagement et de Développement Durables</b>	
<b>3</b>	<b>Orientations d'Aménagement et de Programmation</b>	
<b>4</b>	<b>Règlement écrit</b>	
<b>5</b>	<b>Documents graphiques</b>	5.1. Plan de zonage Nord éch. 1/5000° 5.2. Plan de zonage Sud éch. 1/5000° 5.3. Plan de zonage bourg éch 1/2500° 5.4. Plan de zonage Keranroux éch. 1/2500° 5.5. Plan du bocage identifié Nord éch 1/6000° 5.6. Plan du bocage identifié Sud éch 1/6000e
<b>6</b>	<b>Liste des emplacements réservés</b>	
<b>7</b>	<b>Annexes littérales</b>	7.1. Pièces administratives - Délibérations prescrivant la révision du P.L.U. et fixant les modalités de concertation - Débat sur les orientations du PADD - Délibération arrêtant le projet de P.L.U. et faisant le bilan de la concertation 7.2. Liste des lotissements de moins de 10 ans 7.3. Règles définissant la desserte et la défense incendie extérieures pour les bâtiments d'habitation, artisanaux et industriels 7.4. Rapport des Servitudes d'Utilité Publique 7.5. Etude de zonage d'assainissement 7.6. Périmètre de la Zone d'Aménagement Concertée du bourg 7.7. Arrêté préfectoral de classement des infrastructures de transports terrestres 7.8. Arrêté préfectoral délimitant la zone à risque d'exposition au plomb 7.9. Périmètres fixés par les conventions de projet urbain partenarial 7.10. Périmètres à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption urbain (en attente d'une mise à jour) 7.11. Note sur les déchets
<b>8</b>	<b>Annexes graphiques</b>	8.1. Plan des Servitudes d'Utilité Publique éch. 1/10000° 8.2. Plan des réseaux d'eau potable et d'eaux usées éch. 1/10000° 8.3. Etude de zonage d'assainissement éch 1/10000°